

PROCEDURE D'INSCRIPTION A L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

INSCRIPTION DOSSIER PAPIER

ELÈVES INFIRMIERS DE PREMIERE ANNEE

- Les élèves infirmiers doivent :
- 1) Remplir toutes les rubriques du dossier d'inscription.
Dans la rubrique « diplôme principal préparé », les étudiants **doivent indiquer 1^{ère} année préparation au grade de licence soins infirmiers en précisant la ville de rattachement de l'IFSI.**
- 2) fournir les pièces justificatives mentionnées sur l'annexe rubrique « pour une première inscription à l'Université de Franche Comté », **sauf « Autres pièces » (cf point 3 ci-dessous).**
- 3) pour l'envoi de leur carte d'étudiant, fournir :
 - 2 photographies d'identité récente, petit format (20 x 27 mm), avec nom, prénom et filière choisie au dos

ATTENTION : Le numéro national étudiant (INE) est indispensable pour l'inscription (ce numéro est présent sur le relevé de notes du baccalauréat ou sur l'ancienne carte d'étudiant, s'ils ont déjà été inscrits dans une université française). Sans ce numéro le dossier ne pourra pas être traité.

- 4) Envoyer le dossier d'inscription et toutes les pièces justificatives demandées à l'UFR SMP **au plus tard pour le 21 août 2017 :**

UFR SCIENCES MEDICALES ET PHARMACEUTIQUES
Bureau des IFSI
19 Rue Ambroise Paré
CS 71806
25030 BESANÇON CEDEX

Vous recevrez par voie postale, à l'adresse que vous aurez indiqué sur les enveloppes, la carte d'étudiant que vous devrez conserver tout au long de votre scolarité, ainsi que le certificat de scolarité.

Attention les étudiants redoublant leur première année devront s'inscrire par le Web (cf procédure annexe 2)

Toute la procédure d'inscription ou de réinscription, ainsi qu'un dossier en version imprimable sont en ligne sur le site de l'UFR SMP : rubrique IFSI.

PROCEDURE D'INSCRIPTION A L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

INSCRIPTION DEMATERIALISEE

ELÈVES INFIRMIERS DE PREMIERE ANNEE

L'Université de Franche Comté met en place cette année une procédure de candidature et une procédure d'inscription dématérialisées pour les étudiants admis à s'inscrire en première année d'études en soins infirmiers.

Etape 1 : déposer sa candidature dans l'application eCandidat, accessible sur le site de l'UFC depuis le lien suivant, à compter du 1^{er} juillet :

http://medecine-pharmacie.univ-comte.fr/index.php?id=actualite_7249_102_1&art=13098

(Procédure jointe à ce document)

Etape 2 : confirmer votre candidature dans eCandidat

Etape 3 : confirmer votre inscription sur le site de l'UFC comme « primo-inscription » à compter du 10 juillet en suivant le chemin : les formations/ candidature et inscription/inscription définitive

ATTENTION : Le numéro national étudiant (INE) est indispensable pour l'inscription (ce numéro est présent sur le relevé de notes du baccalauréat ou sur l'ancienne carte d'étudiant, s'ils ont déjà été inscrits dans une université française). Sans ce numéro le dossier ne pourra pas être traité.

Vous n'aurez pas à fournir les pièces justificatives demandées puisque vous les aurez déjà déposées dans eCandidat. Vous n'avez à joindre que les enveloppes timbrées, rédigées à votre adresse.

Etape 4 : Envoyer le dossier d'inscription à l'UFR SMP au plus tard pour le 21 août 2017 :

UFR SCIENCES MEDICALES ET PHARMACEUTIQUES
Bureau des IFSI
19 Rue Ambroise Paré
CS 71806
25030 BESANÇON CED

PROCEDURE D'INSCRIPTION DES ELÈVES INFIRMIERS A L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

REDOUBLANTS DE PREMIERE ANNEE ETUDIANTS EN DEUXIEME ANNEE ETUDIANTS EN TROISIEME ANNEE

Les élèves infirmiers devront se rendre, **avant le 16 septembre 2017**, sur le site de l'université de Franche comté, www.univ-fcomte.fr afin de pouvoir se réinscrire via internet.

Pour ce faire, les étudiants devront suivre la procédure suivante :

- * cliquer sur le lien « **inscription ou réinscription** » dans la rubrique « les formations »
- * dans la partie « s'inscrire à l'Université de Franche Comté », les étudiants devront cliquer sur le lien « **Réinscription** ».

Lors de l'inscription en ligne :

- L'étudiant complète chaque écran et s'inscrit en statut d'élève infirmier
- Imprime le récapitulatif d'inscription
- Vérifie qu'aucun frais d'inscription n'est demandé (montant à 0€)
- Valide son inscription (attention : la validation intervient après l'impression du récapitulatif !)

Ce récapitulatif devra **impérativement** être retourné accompagné des pièces suivantes :

- d'une attestation de droits de couverture sociale, ainsi que la ville de rattachement de l'IFSI.
- d'une enveloppe affranchie petit format rectangulaire (110 x 220 mm) à **leur nom et adresse.**

par l'étudiant à l'adresse suivante :

UFR SCIENCES MEDICALES ET PHARMACEUTIQUES
Bureau des IFSI
19 Rue Ambroise Paré
CS 71806
25030 BESANÇON CEDEX

- **Dès que les états récapitulatifs seront reçus et saisis, l'UFR SMP se chargera de renvoyer directement les stickers 2017-2018 qui seront à coller sur les cartes d'étudiant à puce de l'an passé, 3 certificats de scolarité, la quittance à 0€ (puisque les frais d'inscription universitaires sont payés aux écoles), dans l'enveloppe fournie par l'étudiant.**

ATTENTION :

- **les étudiants n'ayant pas finalisé leur inscription l'an dernier devront remplir un dossier papier**
- **Un calendrier précis est disponible dans l'espace étudiant / ifsi sur le site de l'ufr SMP <http://medecine-pharmacie.univ-fcomte.fr/>**

Suivi administratif des étudiants Lien secrétariat IFSI et UFR SMP

Contact UFR Sciences Médicales et Pharmaceutiques (UFR SMP) :

Catherine SABOT : catherine.sabot@univ-fcomte.fr

19 Rue Ambroise Paré

25030 BESANCON Cedex

Tél : 03.63.08.25.06.

Fax : 03.6.08.22.77.

| QUI | QUAND | QUOI |
|---|--|---|
| Secrétariat IFSI | Mai - Juin | Date d'accueil des 1ères années + calendrier des examens |
| UFR SMP | Fin Juin | Envoi des dossiers d'inscription ou procédure à distribuer aux étudiants de 1 ^{ère} année. |
| Secrétariat IFSI | Fin juin / mi juillet | Transmission des résultats de session 1 (admis, ajournés. Ces résultats sont indispensables pour la réinscription par le Web). |
| IFSI | Début juillet : journée de pré rentrée des 1 ^{ère} années | Distribution des dossiers d'inscription et rappel des instructions (annexes 1 et 2) aux étudiants. |
| UFR SMP | Mi – juillet (suite au jury DE) | Délivrance du grade de licence pour les 3èmes années admis en session 1 |
| Etudiants 1 ^{ère} année | Jusqu'au 21 août 2017 | Envoi du dossier complété à l'UFR SMP ou inscription via e candidat |
| Etudiants 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année admis en session 1 | Suivant calendrier mis en ligne sur le site de l'UFR SMP | Inscription par le Web Renvoi des documents directement à l'UFR SMP |
| UFR SMP | Fin août à fin septembre 2017 | Envoi des cartes aux étudiants par voie postale |
| Secrétariat IFSI | Fin août /début septembre 2017 | Liste des étudiants des 3 années Transmission des résultats de session 2 afin que les recalés de session 1 puissent s'inscrire |
| Etudiants ayant passé la session 2 | Jusqu'au 16 septembre 2017 | Inscription par le Web Renvoi des documents à l'UFR SMP |
| UFR SMP | Mi octobre 2017 | Transmission de la liste des non inscrits à l'université aux secrétariats des IFSI pour relance de ces derniers |
| Secrétariat IFSI | Tout au long de l'année | Envoi des mises à jour des listes d'étudiants (report, abandon, reprise,...) |

Attention : l'UFR SMP sera fermée du 21 juillet au soir au 16 août 2017 matin.